FRC. 7627

DU NUMÉRAIRE MÉTALLIQUE, OU DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PROMPTE REFONTE DES MONNOYES,

Case FRC 16309

En abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livres Tournois,

PAR E. CLAVIERE.

Fragment tiré *de la Chroniqne de mois.*

(Livraison de Mars.)

Le mensonge n'est pas constitutionnel.

A PARIS,

De l'Imprimerie du CERCLE SOCIAL, rue du Théâtre-François, N°. 4.

(1792.)

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT

L'on ne peut refondre les monnoyes, dans les circonstances actuelles, qu'en les ramenant à ce qu'elles étoient, à leur origine ; l'expression simple et véritable d'une certaine *quantité* de métal à un titre déterminé.

Ce changement est une suite naturelle de la régénération de l'empire. Elle conduit nos législateurs à mettre par tout la vérité et la raison à la place du mensonge et du préjugé. C'est le vœu de la constitution, dès qu'elle est fondée sur la base inaltérable des droits de l'homme et du citoyen. Sous un tel ordre de choses, et partout où il se trouve, *le mensonge n'est pas constitutionnel* ; or notre système monétaire *ment* sans cesse.

En le ramenant au langage de la vérité, on y trouvera un autre avantage, celui de donner un nouveau mouvement à notre numéraire métallique, et peut-être en résultera-t-il quelque bien. Dumoins est-on certain qu'il ne peut en résulter aucun mal.

Nous espérons que les hommes éclairés et

attentifs en seront convaincus en lisant le mémoire d'un ami de la liberté que Mirabeau, avec raison, appelloit son maître en finances. Les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social, le font imprimer séparément et distribuer à l'assemblée nationale, afin de hâter, autant qu'il dépend d'eux, une opération qui ne peut que favoriser les autres mesures propres à défendre les finances *de la conjuration* qui travaille à les ruiner avec la plus coupable activité.

DU NUMÉRAIRE

METALLIQUE (*).

La nécessité de refondre les monnoies, ne fut-ce que pour rendre leur empreinte conforme à la constitution, n'est pas douteuse. Mais en exécutant cette refonte, ne changera-t-on rien au systême monétaire ? Il le faut. Car en le conservant tel qu'il est devenu par l'altération des principes, la refonte seroit impossible pour un tems indéterminé ; tandis qu'en faisant au systême actuel, les changemens que la raison sollicite, non-seulement la refonte peut commencer dès ce moment, mais encore, elle pourra causer quelque changement heureux dans l'état présent des choses.

Tout ce qui, dans l'expression de la valeur monétaire, simplifie les calculs, et rend les comparaisons faciles à la généralité des individus, est avantageux en tout tems ; à plus forte raison, lorsqu'une multitude de causes agissent sur les valeurs, et désordonnent tous les rapports.

Aujourd'hui les esprits clairvoyans, les calculateurs exacts, ne connoissent plus rien aux vrais rapports entre le prix des métaux précieux, et notre manière d'en exprimer la valeur monétaire. Je ne parle pas des causes politiques qui, chaque jour, altérent ces rapports, et font que *la livre de compte* exprimée sur nos assignats, n'est plus la même dans l'opinion, que le tiers d'un écu d'argent, ou la vingt-quatrième partie d'un louis ; je dis,

(1) Ce mémoire a été remis en manuscrit à M. Reboul, député de l'assemblée nationale et membre distingué du comité des monnoies.

qu'en faisant abstraction de ces causes, la livre de France, dont trois font l'écu, et vingt-quatre le louis; n'a plus le rapport essentiel, qu'elle avoit avec ces monnoies, lorsque les loix ont déterminé la quantité d'or ou d'argent, qui représenteroit la livre de France.

Ce rapport, mobile de sa nature, a changé avec tous les autres; il a obéi au mouvement commercial qui les fait varier sans cesse, par-tout où il y a commerce et civilisation. Encore un peu de tems, et sans doute le royaume sera débarrassé de la sottise et des méchancetés, qui mettent une si grande différence entre l'écu-assignat et l'écu-métal. Cette différence ne pouvant s'appuyer que sur l'absurde crainte de voir enlever aux assignats le fond qui leur appartient, il faut bien qu'elle cesse; mais à cette époque, nous ne resterons pas moins dans l'impossibilité de frapper des écus et des louis, conformes à la loi qui régit nos monnoies, et qui, en même tems, puissent en remplir le but.

Il est évident que par-tout, l'industrie et le commerce s'accroissent, que par conséquent, les métaux consacrés à la fonction d'agent universel des échanges, deviennent nécessaires dans une quantité toujours plus considérable. La main-d'œuvre qu'on employe, soit à les extraire des mines, soit à les monnoyer, deviendra donc toujours plus coûteuse; d'où il résulte, que la mesure fictive (appellée *livre tournois*) qui, chez nous, sert à exprimer les valeurs, tend elle-même à contenir une quantité d'or et d'argent toujours moindre.

Cette tendance peut, sans doute, rétrograder par quelque grande calamité, ou par la découverte de quelque nouveau dépôt de ces métaux, assez abondant pour en faire diminuer les prix (1); mais en attendant ces grands

(1) En attendant ces excavations extraordinaires d'or ou d'argent sur lesquelles la terre ne nous dit pas son secret, sommes-nous à la fin des inquiétudes qui portent à les enfouir?

événemens, le renchérissement des métaux, entraîne de tems à autre, la nécessité de refondre les espèces.

Cependant, on ne peut pas, dans le système actuel, déterminer une refonte des monnoies. Quel qu'en soit le besoin, il faut attendre que les changes, qui réglent le prix de l'or et de l'argent entre les différentes places de commerce, permettent, par une marche régulière, d'attribuer à l'or et à l'argent un prix légal, qu'un gouvernement éclairé puisse envisager comme durable. Or la fixité nécessaire aux changes, est maintenant trop loin de nous, pour différer la refonte de nos espèces, jusqu'à son rétablissement.

Il faut donc chercher s'il ne seroit pas possible de débarrasser à jamais nos monnoies, de ce qui fait dépendre *leur fabrication* de l'état des changes et des divers rapports commerciaux.

Non-seulement on le peut, mais dès-lors, les conjonctures actuelles, au lieu de rendre la refonte des monnoies impossible, la favoriseront. Elles invitent même, à l'entreprendre comme une opération propre à produire un mouvement nouveau, dans les espèces d'or ou d'argent; mouvement qui, ne pouvant entraîner aucune fâcheuse conséquence, peut par ses divers effets, en produire d'heureuses.

Le comité monétaire de l'assemblée constituante, s'est exercé sur cette matière. Peu s'en est fallu, qu'il n'entraînât l'assemblée à une refonte précipitée, d'après le mauvais système actuel. Heureusement que chaque jour, amenant de nouvelles variations sur les changes, déjouoit les calculateurs du comité, occupés à chercher l'impossible; à accorder l'or avec l'argent, et la valeur réelle

Ce bruit de chaînes que l'esclavage secoue pour les briser, commence à peine à se faire entendre; et combien, partout, de timides égoïstes, autour desquels ce bruit effrayant retentit en ces mots: *cachez votre or?*

de l'un et de l'autre, avec l'inutile, l'absurde fiction de *nos livres tournois*.

Il sentoit le besoin d'une mesure monétaire qui eut la qualité essentielle à toute mesure, la *fixité*; mais il s'obstinoit à la chercher dans la *mobilité* même.

Le comité fut obligé de renoncer à une refonte. Il se réduisit à la fabrication des pièces de 15 et de 30 s. frappées dans les proportions fixées par la loi de 1724. On lui persuada qu'un alliage extraordinaire, les préserveroit du sort des écus. (1) Il avoit cependant sous les yeux

(1) A cause de la difficulté de séparer la bonne matière de la mauvaise.

Il négligea ce qui seul, pouvoit donner quelqu'utilité à cette nouvelle monnoie, savoir, la cessation absolue de toute fabrication d'écus et de louis; et la conversion aussi totale que possible, des écus et des louis en pièces de 15 et de 30 s. Car si ces pièces avoient dans leur valeur intrinsèque, le même défaut pour la circonstance, que les écus, elles donnoient au numéraire métallique, un plus grand volume, elles se prêtoient à une plus grande dissémination; ce qui rendoit le numéraire métallique moins propre à l'exportation et au resserrement. Cette fabrication n'a donc servi qu'à l'agiotage. En effet, les pièces nouvelles tomboient du balancier dans les mains des intriguans; et lorsque dès les premiers jours du frap, on en demandoit à la trésorerie nationale, elle ne craignoit pas d'avouer qu'elle étoit contrainte de les racheter à seize pour cent de bénéfice contre assignats.

Un concours fut ouvert pour donner à cette nouvelle monnoie la perfection des médailles; mais il fut tant procédé en faveur du *mal faire*, et sur-tout auprès des ignorans, que la première monnoie où l'on ait voulu signaler le règne de la liberté, ressemble à tout ce qu'on a fait de plus chétif sous le précédent régime. On repoussa, comme alors, les vrais talens, ceux auxquels on doit le bel art qui s'est montré dans les pièces de cuivre de MM. Monneron. Tout a été violé, jusqu'aux règles les plus communes, qu'un dessinateur mo-

des écrits qui méritoient son attention. M. Condorcet avoit publié quelques cahiers sur la vraie réforme à faire dans les monnoies. M. Beyerlé avoit fourni à Mirabeau, une motion volumineuse et instructive, qui, peut être, auroit eu plus de succès, s'il y avoit eu moins de chiffres; et si, après avoir établi le principe de la *fixité*, on ne s'en fut pas écarté dans le système qu'il proposoit.

Je publiai aussi, avant la motion de Mirabeau, quelques observations sommaires, pour écarter toute refonte où l'on ne rameneroit pas la monnoie à ses vrais principes. (1) Ce qui étoit vrai alors, l'est encore aujourd'hui, et ne cessera pas de l'être. Le lecteur va en juger.

Rappellons-nous que la monnoie est destinée à faciliter les échanges. Que c'est une mesure intermédiaire, une *échelle*, à laquelle on compare la valeur de toutes les choses qu'on vend, soit dans le commerce, soit dans les réciprocités de fournitures ou de services, qui résultent de la civilisation.

Toute mesure à l'usage des échanges est vicieuse, si elle n'est pas *fixe*. Une toise qui s'allongeroit ou se raccourciroit sans cesse, une pinte dont la capacité seroit tantôt plus grande, tantôt plus petite, ne rempliroient point leur but; ils tromperoient à tout instant, l'opinion de ceux qui s'en servent; beaucoup de citoyens se fe-

nétaire observe, pour s'assurer de l'effet de son dessein sous l'action du balancier.

(1) Observations sommaires sur le projet d'une refonte générale des monnoies, publiées le 5 novembre 1790. A cette époque, depuis laquelle s'est formée la conjuration contre les finances, on sollicitoit vivement et des petits assignats et des sols de cuivre. C'est à l'occasion des besoins de la circulation, que le comité voulut faire, soit une refonte des monnoies, soit une opération qui eût le même effet. Les louis gagnoient alors 30 s. contre assignats, et M. Forbonnois proposoit de les taxer à 23 livres.

roient même, un état de l'étude de ces variations, pour les tourner à leur profit, ce qui, en résultat *rigoureux*, est une friponnerie.

La monnoie, en tant que mesure des valeurs, devroit donc être aussi invariable, qu'une toise, une pinte, etc.

Mais la monnoie n'est pas uniquement une mesure. On a voulu qu'elle fut aussi, une valeur réelle, une marchandise, qui put être donnée par-tout, en payement, afin de faciliter d'autant mieux l'échange des choses qui ne se rencontrent, ni dans le même lieu, ni dans les mêmes mains.

Les métaux ont acquis cet avantage. Leur circulation est comme une voiture magique, au moyen de laquelle, on peut échanger à l'instant *ce qu'on a*, contre *ce qu'on n'a pas*, quoique les lieux de la production de chaque chose, soient à de grandes distances les uns des autres.

Mais comment s'opère ce prodige ? Sous quel rapport envisage-t-on dans le commerce les métaux monnoyés ? Sous celui de leur quantité et de leur qualité. Ce sont elles qu'on échange. Pourquoi donc embarrasser la monnoie métallique par d'autres rapports, puisqu'en tout état de cause, on ne les considère jamais essentiellement, que sous celui de LEUR QUANTITÉ et de LEUR QUALITÉ ?

On a voulu donner un prix fixe aux monnoies... Cette intention n'a pas même existé ; l'ignorance et la mauvaise foi, ont tout simplement, altéré le poids et en ont laissé subsister le nom. Delà est venu notre mot de *livre*, qui ne signifiant plus un *poids*, a pris la signification d'une valeur..... Quoiqu'il en soit, est-il un moyen au monde, qui puisse faire que le prix des métaux nécessaires à leur fabrication, ne soit pas variable comme celui de toute autre marchandise ? Un tel moyen n'existe pas. On ne trouve pas les métaux par-tout en égale quantité ; par-tout il faut des bras et des subsistances pour les tirer du sein de la terre, pour les préparer, les transporter, les façonner ; leur

prix est par conséquent soumis par-tout, aux circonstances qui rendent ces bras plus ou moins nombreux, ces subsistances plus ou moins coûteuses, ces transports plus ou moins difficiles. On ne peut donc pas les donner toujours au même prix ; il est donc complettement absurde, de vouloir que le *prix* de la monnoie métallique soit *fixe* comme mesure des valeurs, et que leur valeur intrinsèque serve néanmoins de payement, sans égard aux événemens qui la rendent mobile comme toutes les autres.

Et comment auroit-on prétendu *fixer* la valeur d'une pièce de monnoie ? Par le moyen d'une dénomination abstraite ? On a dit, le morceau d'argent monnoyé vaut, sous le nom d'un écu, et par l'effet d'une volonté souveraine, trois livres tournois. Mais qu'est-ce qu'une livre tournois ? Vingt sols. Et qu'est-ce qu'un sol ? La vingtième partie d'un livre tournois. Cela n'apprenant rien, il faut chercher une autre définition de la livre ; il faut dire, que c'est le tiers d'un écu, composé d'une certaine quantité d'argent fin.

Mais cette quantité d'argent fin, étant un résultat des travaux dont je viens de parler, vaut par cela seul tantôt plus, tantôt moins, de trois livres.

Une livre tournois n'est donc qu'une quantité abstraite d'argent fin, sans cesse variable ; ce qui revient à dire, qu'une livre tournois, vaut tantôt plus, tantôt moins qu'une livre tournois, et c'est-là ce qu'on appelle, *fixer* la valeur des monnoies !

Ce n'est pas tout. On veut de la monnoie d'or et de la monnoie d'argent. Pour cet effet, on prétend encore fixer le rapport qu'il y a entre ces deux métaux ; comme si les quantités d'or ou d'argent qu'on extrait des mines, gardoient toujours entr'elles les mêmes proportions. Or, cela n'étant pas, la *fixité* du rapport entre les deux métaux, est un autre mensonge non moins indigne du législateur, que celui par lequel il déclare, ou qu'un

écu vaut 3 liv. ou qu'une livre est le tiers d'un écu. Cependant cette *fixité* de rapport, entre l'or et l'argent, étant impossible, on ne manque pas de proposer de tems en tems, des refontes, soit de louis, soit d'écus, selon l'intérêt des intrigans qui s'emparent de ces sortes d'opérations.

On vient de voir que la monnoie métallique ne peut être autre chose dans le commerce, qu'une quantité de métal déterminée par son poids et sa qualité ; et valant plus ou moins, dans les échanges, suivant que le métal est plus ou moins rare, et recherché.

On vient de voir également, que la *livre tournois* ou *livre de compte*, n'exprimant rien, ou ne pouvant exprimer qu'une quantité de métal, qui peut s'énoncer par l'expression propre, ne sert par conséquent, qu'à compliquer et obscurcir, ce qui ne sauroit être trop simple et trop clair. Elle fait plus, comme c'est par elle que nous calculons les changes avec l'étranger, on ne peut plus fabriquer de monnoie, lorsque, par l'état des changes, les métaux bruts coûtent, ou valent plus de livres tournois, qu'ils ne doivent en représenter dans l'état de monnoie.

Quelle est donc l'utilité de la livre tournois ? Elle n'en a aucune ; elle n'en peut point avoir. C'est, je le répète, un ancienne dénomination relative au poids, et qui n'en a conservé que le nom ; c'est même un avertissement que l'expression monétaire n'est plus conforme à la vérité, et qu'il faut l'y rappeller, comme étant devenue par sa fausseté, embarassante, superflue, favorable à l'industrie des agioteurs ; et propre à retarder le progrès des lumières dans l'économie politique (1) ; sur-tout dès que

(1) Que de calculs ne faut-il pas faire pour acquérir une juste idée du prix que valoient les choses dans un tems, comparativement à ce qu'elles ont valu dans un autre, ou à ce qu'elles valent aujourd'hui ? Il faut se servir du marc d'argent pour établir les comparaisons. Il valoit alors, dit-on,

par ses variations, elle oblige de tems en tems, à des refontes de monnoie, qui, dans le système actuel, ne peuvent être que des opérations attentatoires à la fortune des citoyens, et fatiguantes pour le commerce, dont elles troublent plus ou moins, les calculs.

Sachons donc enfin, ne voir dans la monnoie métallique, que ce qu'il est impossible de lui ôter ; sa qualité de marchandise, et par conséquent, la mobilité de sa valeur comparative à celle de toute autre chose vénale.

Mais comme une monnoie doit en même tems, servir d'échelle de comparaison, et que toute échelle doit être fixe, sachons transporter la mobilité du prix de l'or et de l'argent, sur les choses même, que ces métaux servent à payer.

Ainsi une once d'argent ne doit jamais être qu'une once. Le monoyage ne doit servir qu'à en affirmer le poids et le titre, tel qu'il sera convenu pour l'usage monétaire. Suivant que l'argent sera plus ou moins rare, on aura pour une once monnoyée de ce métal, plus ou moins de ce qu'on veut acquérir avec de l'argent. L'argent, lui-même, non-monoyé, ou travaillé, se payera de la même manière ; c'est-à-dire, avec une quantité en poids, plus ou moins grande, que celle qu'on recevra en matière brute ou travaillée.

De cette manière la mesure monétaire redeviendra et restera *fixe* ; elle présentera le *certain* contre l'*incertain* ; et le langage des échanges sera enfin rendu intelligible.

28, 30, 40 liv. ; aujourd'hui il en vaut 50, 55, 60, etc., et pour comparer ces livres entr'elles, on en fait des divisions du marc. Mais pour que cela conduise à des résultats vrais, il faut encore avoir égard à mille circonstances relatives à ces variations. On épargnera tous ces calculs et les erreurs qui les accompagnent, en n'exprimant plus le prix des choses, que par le poids de la quantité de métal qu'elles coûteront ; et les tables comparatives, se prépareront sans peine et deviendront intelligibles à toutes les générations.

On le débarrassera d'un mot sans signification, uniquement propre à nourrir l'habitude des notions confuses ; mais, on ne sauroit trop le redire, parfaitement inutile, puisqu'au fonds, c'est toujours une quantité d'argent en poids et titre, que l'on considère dans le prix qu'on exige de telle ou telle chose.

En supprimant l'usage des *livres tournois* ou *de compte*, on ne parlera plus de refonte de monnoie, on ne sera plus entravé dans leur fabrication, pour accorder la valeur intrinsèque avec la valeur en *livres de compte*. Que le métal soit abondant ou rare ; qu'il ait acquis une plus grande valeur comparative, ou qu'elle ait déchu ; que les changes haussent ou baissent ; ces variations seront à jamais étrangères à l'administration monétaire. Le gouvernement n'ayant qu'à fournir un poids et un titre quelconques, monoyés, sans en déterminer la valeur forcée, le monoyage sera toujours en activité. La rétribution du Gouvernement dépendra uniquement du besoin de monnoie. Chargé de l'entretenir dans l'état ordonné par la loi, il pourra monnoyer pour les individus, et ceux-ci pourront sans crime, *démonnoyer*, soit fondre la monnoie.

On ne fond la monnoie que pour deux raisons ; le besoin de la matière, sans égard à son prix ; et la différence entre le prix légal et la valeur actuelle commerciale ; différence qui porte la monnoie dans le creuset, lorsque la valeur dans le *commerce* est plus grande que la valeur *légale*.

La fonte, dans ce cas, peut être regardée, si ce n'est comme un crime, du moins comme un acte très incivique ; car celui qui fond la monnoie, parce qu'elle vaut plus que la valeur légale, en dépouille la société, sans lui donner le moyen de la remplacer. Il oblige le gouvernement, soit à laisser la société sans monnoie, soit à la remplacer par des sacrifices, tant qu'il convient aux agioteurs de la fondre ; soit à changer le titre de la monnoie, ce qui n'est qu'une manière fausse et très-momentanée, d'en arrêter la

fonte. Ainsi celui qui fond la monnoie pour la vendre en lingots, escamotte, en quelque sorte, l'argent du trésor public.

La cupidité qui porte à ce honteux commerce, n'aura plus d'objet, dès que le prix de l'or et de l'argent, n'existera plus que dans les choses ; dès qu'on n'attachera à ces métaux, considérés dans leur faculté payante, que la seule idée de leur poids et de leur titre. On ne peut plus alors, fondre le métal monnoyé, que dans le cas d'un besoin de matière, qu'on ne pourroit pas satisfaire autrement ; et quel inconvénient y aura-t-il à fondre des onces d'or ou d'argent, sur lesquelles l'Etat aura prélevé des fraix de monnoyage ?

Si, d'un côté, quelque orfévre trouve plus commode de fondre des onces monnoyées, à cause de la certitude du titre, ou de la peine qu'il auroit à chercher des onces non-monnoyées ; de l'autre côté, beaucoup de commerçans, n'ayant à payer que les fraix du monnoyage, pour convertir leurs lingots en monnoie courante, les feront monnoyer d'autant plus volontiers, que ces lingots acquéreront une qualité nouvelle, sans rien perdre de leur valeur.

Dans le système actuel, je garde mon lingot, si, étant monnoyé pour mon compte, il ne me rend que cent écus de six livres, et que cependant il en vaille d'avantage dans son état non-monnoyé. En abolissant l'usage de la livre tournois, cet inconvénient disparoît ; mon lingot monnoyé n'en devient que plus facile à vendre. On fera donc monnoyer plus souvent les métaux précieux, dès que, monnoyés ou non, ils ne circuleront plus que sous le rapport de leur poids et de leur titre ; et que, sous l'unique dénomination d'*onces*, on donnera en échange, plus ou moins, de telle ou telle marchandise, ou de telle ou telle valeur à recevoir dans l'étranger.

La simplicité de la dénomination en poids, la clarté qu'elle apporte dans les affaires commerciales, ne manqueront pas de la faire adopter par les autres puissances.

La monnoie étant alors par-tout la même, et sa dénomination dans les comptes, exprimant sans abstraction, sans mystère, la seule chose qui en détermine la valeur, c'est-à-dire, la quantité et la qualité du métal, le change avec l'étranger s'exprimera de même, dans un langage intelligible pour tout le monde; il se réglera à tant pour cent de perte ou de gain, pour recevoir par-tout, une monnoie du même genre.

Comme le prix du change est toujours public, son *intelligibilité* garantira beaucoup de commerçans et de voyageurs, des pillages qu'on exerce sur eux à l'aide de leur ignorance; et certes cela n'est point indifférent pour de sages législateurs; car en diminuant les tentations, on diminue les causes de dépravations.

Enfin, dans ce système, indiqué par la nature des choses, on est dispensé d'un autre embarras qui met sans cesse le système monétaire en désordre. On n'a plus besoin d'établir un rapport légal entre la monnoie d'or et celle d'argent.

L'or pourra être monnoyé en pièces d'un poid déterminé, et à un titre déclaré par la loi; mais uniquement pour la sûreté du commerce et la commodité des citoyens. Il restera marchandise; et si l'on s'en sert pour faire des payemens, ce sera sur le pied d'un certain nombre d'onces d'argent pour une once d'or; nombre qui sera déterminé par une convention libre entre les contractans. L'argent, et le cuivre dont je vais bientôt parler, seront les seuls métaux monétaires, les seuls privilégiés par la loi, pour faire l'office de monnoie.

Passons maintenant de la théorie à l'exécution. Quand et comment metra-t-on le système monétaire sur le pied que le bon sens réclame?

On doit y procéder incessamment par plusieurs considérations.

Toute refonte de monnoie est toujours plus ou moins nuisible à la circulation. Or celle-ci ne lui causera aucun

préjudice, parce que la circulation repose sur les assignats, que les espèces d'or et d'argent, n'ont plus qu'un prix marchand, et que leur usage monétaire, est devenu inutile dans l'intérieur du royaume.

Cependant, une refonte actuelle, forçera, jusqu'à un certain point, les écus et les louis de sortir de leur retraite. Dès qu'ils ne seront plus considérés comme monnoie; dès qu'il n'y aura plus de *livres tournois* à vendre sous une certaine forme, contre d'autres *livres tournois* sous une autre forme, chacun aura besoin de convertir sa monnoie métallique, dût-il la resserrer de nouveau, en pièces *légales*, afin de ne pas être victime des spéculateurs. Car, il n'y aura pas de milieu; il faudra, ou vendre ses louis et ses écus au poids, ou les convertir dans la nouvelle forme monétaire qui aura été décrétée.

On ne se pressera pas. Mais que gagnera-t-on à ne pas se presser? Si aux Monnoies, on rendoit des assignats pour les écus et les louis qu'on leur portera, l'objection seroit solide; mais ce n'est point ainsi que la transaction sera faite. On portera ses écus et ses louis aux Monnoies, pour y être évalués en poids et titre, et remboursés, soit en onces monnoyées, sur le pied qui sera déterminé; soit en *bons* remboursables de cette manière, à un terme fixe, qui laisse le tems nécessaire à la fabrication. Pourquoi ne rendroit-on pas or pour or, argent pour argent? Le législateur a le droit de déclarer que, dorénavant, on ne comptera plus que par onces d'argent d'un certain titre, monnoyées par le gouvernement, et que la dénomination en livres est supprimée; il a le droit de déclarer que les louis et les écus ne sont plus que du métal; mais il n'a pas le droit de contraindre à les porter aux Monnoies. Dès-lors le propriétaire de ces écus et de ces louis, est libre, ou de les *vendre* à l'hôtel des Monnoies, et alors il est payé en assignats; ou de ne les remettre que pour être convertis en monnoie métallique de la nouvelle fabrication, et lui être rendu sous la nouvelle forme.

Si malgré ces raisons, on ne voit pas arriver beaucoup d'écus et de louis aux hôtels des monnoies; ce sera, ou parce que la défiance ne raisonne pas, ou parce qu'un grand nombre de citoyens craindront de montrer qu'ils ont beaucoup enterré d'espèces, ou parce que la plus grande partie de notre numéraire métallique est placé dans l'étranger. . . . Mais cela ne doit pas retarder le décret de la refonte. Ces motifs sont de nature à céder à tout instant, au stimulant de l'intérêt. Aussi je crois que par cette considération, il sera sage d'établir quelque bénéfice en faveur de ceux qui apporteront leurs espèces au monnoyage dans un terme donné; faveur qui, passé ce terme, devra décroître jusqu'à son entière extinction.

Il en coûtera quelque dépense au trésor public; mais que ne dépense-t-il pas, et d'une manière fâcheuse, pour ramasser des espèces d'or et d'argent? Et si un mouvement nouveau, imprimé par la refonte, sur le numéraire métallique, amenoit une révolution avantageuse sur le prix abusif des louis et des écus, s'il facilitoit l'usage d'un meilleur moyen que ceux employés par le trésor pour se procurer le numéraire dont il a besoin, regretteroit-on cette dépense?

L'indifférence sur l'action destructive qui s'attache à nos finances, ne fait que favoriser les mauvaises intentions. Je l'ai dit. Les opérations qui ne peuvent rien avoir de fâcheux, quelques soient les circonstances, ne présentent que des chances favorables. En portant l'attention des citoyens sur de bonnes opérations de finance, ils s'éclairent de plus en plus, sur leurs vrais intérêts; et si nous étions généralement éclairés, toutes nos inquiétudes sur les finances, se réduiroient à rien. On dégoûteroit bientôt tant de spéculateurs ennemis ou inciviques, de ces combinaisons par lesquelles ils battent en ruine nos changes, et par nos changes, nos assignats. Les moyens dont j'ai parlé, joints à la refonte des monnoies, telle que je la propose, ne peuvent pas manquer de produire quelque mouvement,

qui deviendroit grand et salutaire, aussitôt que les circonstances politiques présageroient l'état de paix extérieure, auxquels les puissances étrangères ont le plus grand intérêt.

Mais, dira-t on, *si notre numéraire métallique est dans l'étranger, quel succès peut avoir une refonte dans la circonstance actuelle ?*

Personne ne peut savoir en quelle quantité le numéraire métallique a passé dans l'étranger. Si des émigrans le sortent du royaume, des spéculateurs peuvent l'y rapporter. D'ailleurs, l'on ne voit pas qu'il se manifeste au dehors, aucun de ces grands effets, uniquement causés par une immersion subite et prodigieuse de numéraire. Quoiqu'il en soit, le prix des espèces françoises au dehors, a toujours quelque rapport avec leur cours légal en France ; ce cours étant anéanti dans le signe qui le déclare, le rapport sera détruit ; il faudra donc le remplacer par un autre ; le change prendra une différente numération, la faveur accordée aux premières espèces qui arriveroient aux hôtels des Monnoies pour en sortir sous une nouvelle forme, donnera lieu à de nouveaux calculs. Or tout cela est à notre avantage, par cela seul, qu'il n'en peut rien résulter de pire que l'état actuel.

Un louis, un écu, ne sont pas considérés dans l'étranger uniquement comme un morceau d'or ou d'argent. Ce sont encore des monnoies réelles, qui, à cause de leur empreinte, peuvent rentrer en France, se porter ailleurs et s'y employer sur le champ, par le seul effet de cette empreinte. Ce ne sera plus la même chose, dès que la refonte sera ordonnée ; les louis et les écus n'y seront plus que de la matière brute, dont la circulation sera moins rapide. Ils auront donc perdu une de leurs propriétés. Or, si l'étranger peut la leur rendre, sans faire une mauvaise opération, nul doute que les louis et les écus en nature hors du royaume, ne reviennent sous les balanciers françois. Ce ne sera si l'on veut, que pour un moment, mais ce moment est bon à faire naître.

Tout invite donc le législateur, à s'occuper dès-à-présent de la refonte de notre monnoie métallique, pour la ramener à ses premiers principes. Les circonstances sont en faveur de cette opération. Sous quelque face qu'on l'envisage, elle ne peut avoir que des avantages.

Examinons à présent, comment cette refonte doit être exécutée.

Observons d'abord qu'en débarrassant la monnoie de la fiction numéraire, par laquelle on a voulu déterminer la valeur des écus et des louis, la refonte peut s'exécuter sans changer le tarif habituel des valeurs comparatives.

Nous sommes accoutumés à nous servir de la livre tournois pour exprimer le prix que nous mettons aux choses vénales ; la livre tournois n'est autre chose que le tiers d'un écu, contenant une quantité d'argent fin déterminée par la loi. C'est donc en comparant les choses vénales avec la valeur donnée à cette quantité d'argent fin, qu'on énonce son opinion sur leur valeur.

En ne changeant rien à la partie fondamentale de cette habitude, on évitera, dans le prix des choses vénales, toute révolution, qui ne seroit qu'un effet de la refonte ; on ne dérangera rien aux causes *ordinaires* (je fais abstraction ici des *extraordinaires* ou *momentanées*), qui règlent le mouvement commercial, dans lequel les métaux se trouvent compris.

Cette attention est de toute justice. On la doit à la partie la plus nombreuse des citoyens, long-tems dupée sur les monnoies, avant qu'elle s'en doute.

On ne peut remplir ce devoir, qu'au moyen du changement que je propose.

Lorsque les proportions entre la valeur légale et la valeur intrinséque, sont rompues, et qu'une once d'or, par exemple, qui s'exprimoit par 90 livres, ne s'exprime plus que par 95 ou 100, on est forcé d'altérer, ou le poids, ou le titre de la monnoie d'or, sans quoi on n'en auroit bientôt plus. Ainsi, après l'altération du louis,

un artisan qui, sous la dénomination de vingt-quatre livres, vendoit son travail pour une certaine quantité d'or, ne recevra plus la même quantité aussi long-tems qu'il n'exigera qu'un louis ou vingt-quatre livres pour le même travail. Ainsi l'opération le trompera, jusqu'à ce qu'il se fasse une juste idée du rapport de l'altération du louis avec la valeur des choses, telle qu'on l'exprimoit avant l'altération. Et combien de tems mettra-t-il à s'instruire, sur-tout s'il est de la classe la plus dépendante, par sa pauvreté et la concurrence que les individus s'y font les uns aux autres ?

En abandonnant l'usage des livres fictives, personne n'est trompé. Il est facile de s'en convaincre.

Faisons d'abord deux observations nécessaires. Peu importe qu'une monnoie contienne plus ou moins d'argent fin, pourvu que l'alliage ne nuise, ni à sa solidité, ni à sa beauté, ni au degré de ductilité nécessaire pour recevoir une empreinte, aussi belle et aussi parfaite qu'il soit possible de l'obtenir, et que cet alliage reste irrévocablement déterminé. Il n'en est pas de même de la nature du poids. C'est sans doute une perfection, que de n'avoir qu'une même sorte de poids pour toutes choses, et de faire, comme on l'a proposé, résulter ce poids d'un étalon nouveau, inaltérable par sa nature, et commun aux trois sortes de mesures dont on a besoin dans la société. Mais il est encore plus important de se servir, comme à l'ordinaire, de l'once de marc pour les métaux. Cette mesure en poids, est universelle; du moins à de très-petites différences près. En la conservant, on rendra la nouvelle expression du change plus facile à comprendre. Le change exprimant de l'argent contre de l'argent, plus la mesure en poids se ressemblera en tout pays, et plus la différence du change sera intelligible.

Ceux qui ont l'habitude du commerce sentiront que cet avantage est de beaucoup préférable à la simplicité philosophique, résultante d'un seul étalon combiné en

mesures relatives à l'étendue, aux liquides et à la pesanteur et qui changeroit la nature de l'once de marc. D'ailleurs l'étalon unique, dont la détermination a été confiée à l'académie des sciences, servira également à maintenir l'invariabilité de cette once : puisque son rapport avec l'étalon, sera connu. Enfin, il est une grande raison de conserver pour la monnoie, l'usage du poids de marc ; c'est que la refonte est très-pressante, considérée dans l'influence qu'elle peut avoir sur l'état actuel du numéraire métallique, et que cette opération seroit retardée de plusieurs mois, s'il falloit attendre que l'académie des sciences fût en état de déclarer avec précision, quel sera le nouveau poids.

Le choix de l'once étant déterminé, il ne restera plus qu'à établir entre l'once d'argent monnoyé, et les livres tournois exprimées sur les assignats, une correspondance, qui ne change rien aux rapports actuels des valeurs. Rien n'est plus facile. L'once remplacera l'assignat de cinq livres, ou l'assignat de cinq livres, sera réputé égal à une once d'argent monnoyé.

Rappellons nous que la livre tournois est le tiers d'un écu de trois livres. Ainsi pour conserver l'identité de valeur, l'once qui tiendra lieu de cinq livres, devra renfermer cinq parties d'argent fin, puisque l'écu en renferme trois. Ces cinq parties, ne pesant pas une once de marc, ce qui d'ailleurs feroit une mauvaise monnoie pour la circulation, l'alliage avec du cuivre, servira à compléter le poids de l'once de marc (1).

C'est en procédant de cette manière, que notre absurde système monétaire, se trouvera remplacé, par un système

(1) Si l'on veut établir l'unité de poids pour mesurer toutes les pesanteurs, rien n'empêche que pour la commodité du calcul dénaire, la législature décrète que le marc sera de cinq ou de dix onces, et la livre de dix ou de vingt onces ; en déterminant légalement le rapport de l'once de marc, avec la pesanteur du pied cube d'eau pure, d'après la base invariable qu'on donnera aux mesures de dimension, de pesanteur, et de contenance.

simple et conforme à la raison, sans rien changer dans les rapports de valeur entre toutes les choses vénales, et par conséquent, sans tromper personne. Les accidens actuels, s'évanouiront avec leurs causes ; et la valeur légale que doit présenter notre livre tournois, se trouvera dans la cinquième partie d'une once d'argent, au titre résultant de la combinaison de l'argent fin, nécessaire pour la valeur ; et du cuivre nécessaire pour le poids et la solidité de l'once monnoie.

En faisant des cinquièmes d'once au même titre, un cinquième d'once payera ce qu'on payoit avec une livre tournois ; trois cinquièmes d'once payeront ce qu'on payoit avec un écu de trois livres, ainsi de suite ; et dorénavant, les variations dans le prix des métaux, se porteront sur celui des choses.

L'once d'argent monnoyé, ne devant remplacer que cinq livres, sera sans doute de bas alloi ; mais qu'importe si la beauté et la solidité monétaire n'en souffrent pas ? Ce n'est jamais que par la quantité d'argent fin, qu'on évalue la monnoie d'argent, et l'on ne peut faire sans alliage, aucune monnoie d'argent propre à la circulation. On peut donc se régler par le plus grand nombre de convenances (1).

Je ne pense point que la monnoie doive être fabriquée aux fraix de la nation, sur-tout dans le système que je propose. Il faut qu'il y ait quelque chose à perdre à fondre l'argent monnoyé, sans quoi l'opération monétaire, servant à fixer le titre du métal, le trésor national deviendroit bientôt, non-seulement le fabricateur des pays étrangers ; mais encore une sorte d'*essayeur* gratuit pour plus d'une nation étrangère.

L'utilité du métal monnoyé est si grande pour le commerce, qu'on estime autant une once d'argent monnoyé, affoiblie par les frais de monnoyage, qu'un morceau

(1) Le titre sera, si je ne me trompe, un peu moins bas que l'argent d'Augsbourg, avec lequel on peut cependant

d'argent non-monnoyé, pesant une once, et du même titre. Mais aussi, les frais de monnoyage sont-ils la seule retenue que le gouvernement doive se permettre sur la monnoie qu'il fabrique. Toute autre retenue influe alors sur la valeur, et n'est plus qu'une fausse opération.

Je passe aux fractions monétaires au-dessous des cinquièmes d'onces, que je suppose du même métal que les onces.

J'ai observé que ces cinquièmes d'onces prenoient la place de la livre tournois, en conservant tous ses rapports actuels avec les choses vénales. Il s'ensuit que les sols deviendroient des centièmes d'once.

On pourra donc continuer à envisager nos sols de cuivre actuels, comme une monnoie de confiance, représentant un centième de l'once d'argent, telle que je la propose. Ils n'en représenteront pas la valeur intrinsèque ; mais je pense que nous sommes guéris du préjugé peu réfléchi, qui exige qu'on retrouve dans la plus petite pièce de bas métal, la même valeur intrinsèque, que dans les pièces d'or et d'argent. Je m'explique.

Il est essentiel, dans le système monétaire, de ne pas perdre de vue la nécessité d'une monnoie qui ne puisse jamais manquer à la circulation populaire, la plus importante de toutes. Or, vous ne remplirez pas ce but avec des fractions, dont l'*unité* contiendra une valeur intrinsèque égale à celle de la monnoie fondamentale.

D'abord il faudroit y employer de l'argent; et dans ce cas, ou la pièce sera trop petite, si vous la faites au même titre que les grosses pièces ; ou l'argent sera perdu, si, pour obtenir plus de volume, vous noyez l'argent dans une grande quantité de cuivre. D'ailleurs l'argent est un métal assez coûteux, pour en éviter la dépense, par-tout où il n'est pas absolument nécessaire. Il faut donc que la petite monnoie qu'exige la circulation populaire, ne soit que de pur cuivre ; il n'y a que de la perte, et une perte inutile à y employer de l'argent. Mais, 1°. Cette monnoie

de cuivre seroit trop lourde, s'il falloit, par exemple, que cent sols valussent en intrinsèque, autant qu'une once d'argent. 2°. Si le cuivre renchérissoit plus que l'argent, la monnoie de cuivre disparoîtroit, il faudroit en fabriquer une moins forte. 3°. Il est physiquement impossible, dans ce moment, de fabriquer de la monnoie de cuivre, d'une valeur intrinsèque, égale à la valeur de l'argent monnoyé, fixée par la loi, la monnoie de cuivre, auroit le même sort que la monnoie d'argent; elle disparoîtroit entièrement de la circulation.

Il est heureux de pouvoir suivre ici les leçons de l'expérience. Elle nous apprend qu'on ne peut pas se passer de petite monnoie, soit de bas billon; que s'il devient rare, quoique taillé fort au-dessous de la valeur qu'il représente, il gagne bientôt un agio contre la monnoie forte, quoique celle-ci soit du meilleur alloi; et que, s'il est trop abondant, il embarrasse et nuit au commerce. C'est par conséquent dans une juste proportion, entre le besoin du bas billon et sa quantité, que se trouve la solution des difficultés. Observez cette proportion, et vous n'aurez jamais besoin, de fabriquer pour la circulation populaire, autre chose qu'une monnoie de confiance; c'est-à-dire, une monnoie, où il y a beaucoup moins de métal que n'en exigeroit la véritable valeur représentative. Les Anglois n'ont que des sols de cuivre, d'une valeur bien inférieure au denier sterling qu'ils représentent.

La proportion dont je parle, est facile à maintenir. Le trésor national a toujours le moyen de sortir de la circulation, la quantité de bas billon excédant le besoin; comme il a le moyen de l'augmenter, lorsque les circonstances l'exigent.

Objectera-t-on le danger de la contrefaction? Mais l'expérience prouve que la fausse monnoie de bas billon est très-rare, par la difficulté d'en répandre beaucoup à la fois. On s'en met complétement à l'abri, en la perfectionnant. Il n'est alors aucun faux-monnoyeur, qui puisse faire

la dépense de cette perfection, soit des machines qu'elle exige, pour une monnoie dont il ne pourroit offrir une grande quantité, sans se rendre suspect.

Grâce à la facilité qu'ont eu les hommes sans talens, auprès des comités de l'assemblée constituante, cette perfection manque à nos nouveaux sols de cuivre. Les médailles monétaires de M. Monneron ne laissent plus d'excuse pour négliger d'en faire de pareilles; et puisque les circonstances actuelles, obligent à fabriquer beaucoup de monnoie de cuivre, la nécessité d'en perfectionner la fabrication, devient d'autant plus grande.

La refonte, dans le système que je propose, ne change donc rien à notre monnoie de cuivre actuelle; nos sols se lient parfaitement à ce système; je propose seulement, de fabriquer, au lieu de pièces de deux sols, des pièces de deux sols et demi, comme plus conformes à la numération dénaire, et de fabriquer des demi-sols ou plutôt des *pites*, dont *cinq* représenteroient la centième partie de l'once d'argent, soit le sol de cuivre. La très-petite monnoie est avantageuse à la dépense du pauvre. Il est beaucoup de choses dont on ne donne pas plus pour *un sol*, lorsqu'il n'y a que des *sols*, qu'on n'en donneroit pour une *pite*, lorsqu'il y auroit des *pités*.

Je laisse aux artistes tout ce qui tient à l'art de la fabrication. On ne peut pas manquer de belles monnoies, puisque nous avons au milieu de nous, l'artiste qui a le plus de talens, soit pour la gravure, soit pour le dessein monétaire, soit pour la préparation des flans, soit pour le balancier. C'est à lui (à M. Droz) que M. Boulton de Birmingham, doit l'habileté qu'on observe sur les assignats de cuivre de M. Monneron; c'est cet homme ingénieux, qui a donné au balancier, la perfection dont on ne le croyoit pas susceptible, en réunissant l'extrême diligence avec l'extrême précision.

J'ai prouvé qu'il falloit changer le système monétaire; J'ai prouvé qu'en remontant aux principes simples, in-

diqués par la destination de la monnoie, la refonte de nos monnoies pouvoit non-seulement s'exécuter dès-à-présent, mais qu'elle pouvoit contribuer à l'amélioration de nos circonstances; j'ai prouvé que l'opération pouvoit se faire sans rien changer à l'état actuel des rapports entre nos livres tournois et les valeurs vénales; enfin j'ai montré que la fabrication actuelle de nos sols de cuivre, telle qu'on l'a entreprise, continueroit, comme faisant partie nécessaire du système nouveau. Il ne me reste qu'à souhaiter que l'assemblée nationale ne diffère pas de le prendre en sérieuse considération; et que son comité des monnoies soit incessamment chargé de lui proposer les décrets qui mettront la trésorerie nationale en état de faire procéder à cette refonte.

On peut trouver quelqu'avantage à l'exécuter sans délai. On ne peut rien gagner à la renvoyer à un autre tems. Puisqu'on nous vend les louis et les écus, à un prix fort supérieur à leur valeur légale, il faut du moins, qu'on ne nous les vende plus qu'au poids.

FIN.